

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 janvier 2012

### Une formation e-learning sur le CHSCT réalisée par l'INRS

**Cette année marque les 30 ans du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). A cette occasion, l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), met en ligne sur son site de formation à distance [www.ead-inrs.com](http://www.ead-inrs.com) un module pédagogique en libre consultation sur le fonctionnement de cette instance. Que peut-on y faire ? Quels sont ses moyens ? Quelles en sont les bases réglementaires ?... Composé d'écrans interactifs alternant fictions, informations et exercices d'auto-évaluation, ce module pédagogique permettra aux représentants du personnel, animateurs de prévention, chefs d'entreprise, ou à tout salarié d'approfondir ses connaissances en vue d'améliorer le fonctionnement du CHSCT.**

Gratuit et en libre consultation sur le site de la formation à distance de l'INRS, le module d'autoformation « Missions et fonctionnement du CHSCT », développée par l'Institut, est destiné à toute personne susceptible de s'investir dans leur CHSCT. Objectif : donner les bases réglementaires qui régissent cette instance représentative du personnel, mais aussi apprendre à les utiliser afin de rendre plus efficace son fonctionnement.

Une soixantaine d'écrans interactifs composent ce module pédagogique alternant fictions animées (récit d'histoires professionnelles), informations (synthèse de contenus) et exercices d'auto-évaluation (évaluation des connaissances). A partir de situations réalistes, concrètes et vivantes, l'internaute découvre les missions ainsi que les moyens réglementaires du CHSCT.

Ce module e-learning, dont la consultation globale est estimée à quatre heures, représente le premier niveau de connaissance des 4 formations mixtes de l'Institut, qui combinent présentiel et distanciel, animées par un tuteur pédagogique : « Les enquêtes du CHSCT », « La visite des locaux », « Les avis du CHSCT » et « La promotion de la prévention ».

En diffusant cette ressource interactive l'année des 30 ans du comité, l'INRS souhaite réaffirmer la position d'acteur majeur de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail qu'occupe le CHSCT.

#### **Pour en savoir plus :**

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

et le site de la formation à distance de l'INRS :

[www.ead-inrs.com/spip.php?page=rubrique-contenu&id\\_rubrique=5](http://www.ead-inrs.com/spip.php?page=rubrique-contenu&id_rubrique=5)

**Contact presse :** Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – [damien.larroque@inrs.fr](mailto:damien.larroque@inrs.fr)

#### **A propos de l'INRS :**

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 et administrée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 635 personnes sur 2 centres : à Paris (215 personnes) et en Lorraine (420 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : savoir, informer, former et accompagner.